

transigence, disent-ils, n'y perdront rien et les opportunistes y gagneront peut-être quelque chose. ...

Les principales feuilles républicaines emploient du reste leurs loisirs à ressasser de vieilles querelles, et c'est toujours une satisfaction pour les conservateurs de pouvoir constater que leurs adversaires sont de moins en moins d'accord sur les hommes ainsi que sur les principes.

La scission qui s'est manifestée dans l'extrême gauche est surtout l'objet de vives récriminations de la part du groupe de la gauche radicale contre le groupe Louis Blanc. Les vingt-un membres qui se sont prononcés pour ce groupe Louis Blanc resté ouvert, déclarent par l'organe de l'Union républicaine que, sur tous les points essentiels, leur programme est le même que celui de l'Etat, comme réforme de la magistrature et la révision, les pensent tous de même.

Pourquoi donc pas permettre à ceux qui estiment que les principes radicaux n'excluent pas les sympathies ministérielles de se rattacher à la fois à l'extrême gauche et à l'Union républicaine ?

La raison n'est bien simple, répondent M. Clémenceau et ses amis. Nous savons, par l'expérience de ce qui s'est passé dans la dernière législature, que la faculté d'inscription à plusieurs groupes a été une cause d'enervement pour le parti radical, et que, depuis la convocation de la Chambre actuelle, les membres du groupe qui se prétendent indépendants, bien que votant avec l'Union républicaine, ont été mis en suspicion devant les députés radicaux.

Or, nous ne voulons ni être affaiblis ni soupçonnés d'opportunisme, c'est pourquoi nous n'entendons admettre dans nos rangs que des amis sûrs et que nous nous gardons des gens qui, sous prétexte de prosélytisme, ne sont en réalité, inscrits à plusieurs groupes que pour donner le change à l'opinion et faire au fond les affaires de M. Gambetta.

Il y a comme vous le savez, une dizaine de membres de notre groupe, mais moins marquants, comme MM. Clovis Hugues, H. Maret, Laisant, Lessnau, qui, restant neutres entre les 22 et les 21, se sont abstenus. Il résulte aujourd'hui des déclarations faites par les organes de l'extrême gauche que ces députés se sont déjà en partie ralliés à la majorité de leurs collègues.

Quant au groupe Chesneau, il ne bénéficie pas des 21 qui déjà étaient un nombre de ses adhérents, mais il est appelé à s'augmenter de tous les membres de l'Union républicaine qui désirent se donner un vernis de radicalisme. Son importance sera donc considérablement accrue, et la rumeur, car il n'y a pas d'exagération à supposer qu'il comprendra alors une bonne moitié de la majorité. Notez que ce groupe est tout entier à la dévotion de M. Gambetta, auquel il se servira pour qu'il puisse y puiser les relais ministériels dont le besoin se fait déjà sentir. Et qui donc, après cela, oserait encore soutenir que M. Gambetta n'est pas radical ?

Depuis qu'il est de retour à Paris, des efforts ont été faits par des députés radicaux et des députés républicains auprès de M. Challemel-Lacour, afin de le décider à dessiner le tribunal correctionnel de la Seine et de la Seine-Inférieure, et de la transformer en une action civile, devant le tribunal de première instance, impliquant la preuve des faits articulés par l'Intransigeant. Jusqu'à présent, M. Challemel-Lacour a résisté à ces conseils et il est probable qu'il continuera son refus. L'affaire sera donc appelée devant le tribunal correctionnel, mais il est plus que probable que M. Rochefort demandera un délai et que M. Allou ne s'y opposera pas au nom de son rédacteur en chef de la République française.

On a prêté l'intention à M. Challemel-Lacour d'exposer lui-même sa demande; l'assertion est fautive, mais en tous cas, l'état de santé de notre ambassadeur ne permettrait pas de plaider lui-même sa cause.

La question Miribel est remise sur le tapis par deux journaux de Rouen, à propos de la nomination du nouveau directeur de l'infanterie, le général de Launay, qui commandait à Rouen au 13 Mai. Du reste, les org. opportunistes se montrent moins que jamais embarrassés; sur toute chose actuelle est celle-ci: les places étrangères ne sont pas autrement encourageantes. Les Consolidés anglais arrivent avec une baisse à la première cote et les cours des titres internationaux sont en baisse. Stock-Exchange, l'objet d'une lutte assez vive.

Observations du Syndicat des importateurs de bois du Nord, par trois français, sur les projets de traités de commerce avec la Belgique et l'Italie.

Le Syndicat des importateurs de bois du Nord, par trois français, dans sa réunion du 20 novembre 1881, a pris connaissance des projets de traités de commerce avec la Belgique et l'Italie, et proteste énergiquement: 1° Contre la suppression de la surtaxe d'entrepôt.

2° Contre la réduction des droits à l'entrée sur les frises ou lames de parquet; 3° Contre la suppression de la surtaxe d'entrepôt.

1° Réduction des droits à l'entrée sur les frises ou lames de parquet. Les frises ou lames de parquet rainées et bouvettes sont taxées au tarif général des douanes un droit à l'entrée de 2 fr., si en chêne ou bois dur; 1 fr., si en sapin ou bois tendre. Ce droit, que le syndicat des bois avait obtenu à grand-peine du Gouvernement, et après de longues réclamations, n'est pas un droit prohibitif. Il n'est qu'un droit compensateur des avantages que les pays du Nord ont sur les seiches de notre pays, par la transformation du bois brut en bois par parquet et planchers.

Lesquels représentent à peu près la valeur du bois sur le pays de production; par conséquent, le déchet de fabrication s'appliquant en France sur une matière première valant le double qu'au pays de production, est moins plus onéreux pour nous que pour nos confrères du Nord de l'Europe.

Il est donc tout naturel que le droit à l'entrée nous indemnise de ces charges de fabrication et de déchet, que les négociants du Nord de l'Europe ont pu supporter sous le régime actuel, lorsqu'ils importent des bois façonnés.

Le Gouvernement avait été frappé de ces considérations, et, comme nous l'avons dit, un droit de 1 fr. et 2 fr. avait été inscrit au tarif général.

Le droit n'est pas maintenu au projet de traité franco-belge et au traité franco-italien nous voyons, au lieu du droit de 1 fr., le droit de 75 cent., et au lieu de 2 fr. le droit de 1 fr. 25 cent. Cette réduction de 25 0/0 sur les droits inscrits au tarif général accordé, à une nation qui ne produit pas les bois travaillés en bois crus sur son propre sol; et si on accorde une réduction de 25 0/0 à l'Italie et à la Belgique, que ne sera-t-on pas obligé d'accorder à la Suède et à la Norvège, dont la production en bois est considérable.

Le Syndicat des bois avait demandé au Gouvernement français un droit supérieur à celui qui a été inscrit au tarif général; ce n'est que par esprit de conciliation que le droit de 1 fr. et 2 fr., sur les bois traités, a été adopté par nous, mais nous ne pouvons accepter aucune réduction, et nous demandons énergiquement le maintien du droit de 1 fr. et 2 fr., sur les bois rabotés, dans tous les traités de commerce.

2° Maintien de la surtaxe d'entrepôt. La surtaxe, dont nous demandons le maintien, résulte de tous les traités qui ne se rapportent qu'au trafic direct entre les parties contractantes.

D'abord appliquée, puis abandonnée, puis reprise, la surtaxe a été maintenue au maintien de nos ports, de nos chemins de fer et de nos canaux du Nord de la France.

Le commerce belge a pour spécialité d'envoyer son matériel sur tous les pays qui l'entourent. En Belgique, les ports sont très-bien outillés, les canaux, les chemins de fer, tous les transports à des conditions très réduites. Les droits d'accise sont combinés de telle façon que les Belges ont une sorte de primes à l'exportation pour les bois travaillés, tandis que nous, si nous voulons exporter en Belgique, nous voyons se tourner contre nous la même prime.

Dans cet état de choses, il résulte que le Nord, la Champagne, la Franche-Comté, la Picardie, la Flandre, la Normandie et Paris seront tributaires de la Belgique, si on supprime la surtaxe d'entrepôt.

La suppression de la surtaxe d'entrepôt, admise dans le traité belge pour les bois entrant en France par le chemin de fer, sera bien entendu, appliquée à toutes les autres nations qui nous touchent sur le continent, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée.

Nous voyons déjà l'Angleterre chercher à prendre place sur nos marchés, et, si le traité avec la Belgique se fait, c'est probable, nous nous trouverons directement au prise avec le marché de Londres, qui est bien plus important pour les bois que celui d'Anvers.

En temps normal, nos affaires ne souffrent d'un ralentissement considérable; mais dans les moments de crise commerciale, très-fréquents en Angleterre, nous serons envahis par les réalisations forcées des spéculateurs anglais, et nous aurons à discuter les motifs de leurs vœux et résolutions.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Aujourd'hui, 22 décembre, le cours de géographie de M. Guillot sera remplacé par l'assemblée générale des sociétaires qui aura lieu à huit heures du soir dans la salle des cours.

Une communication sera faite par M. l'abbé Gruch sur la découverte des îles Palaos; on procédera aussi au renouvellement partiel du comité.

Tous les sociétaires sont instamment priés d'assister à cette séance, qui présentera un intérêt exceptionnel par l'importance des questions qui y seront discutées.

EXPOSITION D'ART INDUSTRIEL. — A peine le Salon est-il fermé que le Palais-Rameau voit recommencer les préparatifs d'une nouvelle exposition.

On va inaugurer, dans quelques jours, immédiatement après les fêtes de Noël, les travaux intérieurs nécessaires à l'Exposition d'art industriel.

La grande nef, avec son transept latéral, se trouvera rétablie dans son état primitif, c'est-à-dire avec sa forme de croix latine.

Le produit des impôts et revenus indirects pour la première quinzaine du mois de décembre 1881, comparé aux évaluations budgétaires, a donné une plus-value de 15,797,000 francs, qui se décompose ainsi :

Table with 2 columns: Plus value, and amounts for Enregistrement, Timbre, Douanes, Contributions indirectes, Postes, Total, and Moins value, Télégraphes.

Washington, 21 décembre. Le Sénat a adopté une résolution demandant à M. Folger des renseignements au sujet des droits imposés par la France et l'Allemagne sur les produits des manufactures américaines, et sur les taux des salaires des ouvriers dans ces pays.

BULLETIN DU TRAVAIL

La grève de la Grande-Croix. M. Desmons, député d'Alais, a eu hier, déclare l'Union républicaine, avec M. Gambetta, une longue entrevue dans laquelle il lui a exposé la situation des grévistes de la Grande-Croix.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

La Gazette de Tourcoing a recueilli les quelques nouveaux détails suivants sur l'incendie de dimanche: « Le feu a été aperçu par un passant nommé Lanreën, ouvrier peintre, rue de la Poche.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Quelques métiers sont détruits, mais il n'y aura aucun chômage. On vient de distribuer aux membres du conseil municipal de Lille, un rapport, rédigé par M. Paul ébénier, au nom de la commission de l'Instruction publique, sur la question de l'achèvement de l'ouillage scolaire de la ville de Lille.

Cette œuvre, exigée pour son complet accomplissement, la somme de 5 millions 500,000 francs, laquelle il faut ajouter encore les charges proportionnelles dont le service et l'entretien de ce nouvel ensemble scolaire grèvera annuellement le budget.

Un groupe assez important, car il ne comprend pas moins de vingt quatre personnes ayant toutes une position indépendante, vient de se constituer à Lille, sous le nom de Société des amis de la République, et ont pour objet de faire ajouter encore les charges proportionnelles dont le service et l'entretien de ce nouvel ensemble scolaire grèvera annuellement le budget.

Cas Lillois ont demandé et obtenu des concessions de terrains, et ils vont organiser au grand la culture des céréales et des légumes. Les uns vont se fixer à Alger, d'autres à Villebourg, près de Gory, d'autres à Fouca-Marine près Coléah, etc.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Le Comité départemental de Lille a envoyé à ses correspondants d'Alger, de Bône, d'Oran, de Tunis et de Souise, les objets suivants d'une valeur de 5 400 fr., et ornées aux blessés et malades de l'armée d'Algérie.

Belgique. — Un soir de la semaine dernière vers 9 heures, le sieur Hamons, de Mouscron, passant près d'un rizi, à 400 mètres de son habitation, lorsque de l'obscurité s'éleva sur lui, et après lui avoir asséné force coups de poing, le terrassaient.

« Le feu a été aperçu par un passant nommé Lanreën, ouvrier peintre, rue de la Poche. Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

Belgique. — Un soir de la semaine dernière vers 9 heures, le sieur Hamons, de Mouscron, passant près d'un rizi, à 400 mètres de son habitation, lorsque de l'obscurité s'éleva sur lui, et après lui avoir asséné force coups de poing, le terrassaient.

« Le feu a été aperçu par un passant nommé Lanreën, ouvrier peintre, rue de la Poche. Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

« Ce fut lui qui prévint le concierge de la flatterie. Les pertes, couvertes par cinq assurances, sont évaluées à 100,000 francs pour les marchandises et 100,000 francs pour le matériel et les bâtiments.